

Coalition québécoise pour le contrôle du tabac

819 rue Roy Est, Montréal (Québec) H2L 1E4; téléphone : (514) 598-5533; télécopieur : (514) 598-5283

COMMUNIQUE DE PRESSE Diffusion immédiate

Le 29 avril 1998

Nouvelles révélations concernant les manœuvres secrètes de l'industrie canadienne du tabac : LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC SANCTIONNE CES PRATIQUES EN BLOQUANT TOUJOURS LE DÉPÔT DU PROJET DE LOI SUR LE TABAC

Montréal, le 29 avril 1998 – Le procès contre l'industrie du tabac se déroulant présentement au Minnesota, pour déterminer les coûts au système de santé dus au tabac, a forcé l'industrie à remettre à la Cour des milliers de documents secrets concernant, entre autres, ses manoeuvres pour se protéger de poursuites, ses recherches sur les effets du tabagisme et ses stratégies de recrutement auprès des jeunes.

Lors d'une conférence de presse à Montréal ce matin, des groupes de santé québécois et canadiens ont, pour la première fois, rendu publique une sélection de ces documents confidentiels, en particulier ceux qui impliquent l'industrie canadienne du tabac.

On apprend, entre autres :

- que, bien qu'*IMASCO Limited* s'efforce de se présenter comme un holding avec des avoirs diversifiés, dont le tabac, cette compagnie est, en pratique et en droit, une compagnie de tabac qui intervient directement dans les opérations d'*Imperial Tobacco Ltée* ;
- qu'*IMASCO Limited* a été impliquée dans une conspiration pour cacher les dangers liés à l'usage du tabac, malgré les résultats de ses propres recherches confirmant ces risques ;
- que, contrairement aux déclarations publiques des fabricants canadiens de tabac, *IMASCO Limited* a effectué des recherches sur les moyens de manipuler chimiquement ou génétiquement les niveaux de nicotine dans ses produits ;
- qu'*IMASCO Limited* savait qu'au moins une de ses marques de tabac possédait des « propriétés particulièrement cancérigènes », comportant des risques élevés excédant celles de ses autres marques, mais que, bien au fait de cette situation, les dirigeants en ont délibérément caché les risques plutôt que de chercher à atténuer le problème.

Selon Louis Gauvin, porte-parole de la *Coalition québécoise pour le contrôle du tabac*, la découverte de ces documents comporte une signification particulière pour le Québec, étant donné la réticence du Premier ministre Bouchard à autoriser le dépôt du projet de loi antitabac de son ministre de la Santé.

« Ces nouvelles découvertes révèlent avec une nouvelle clarté l'impunité de l'industrie canadienne du tabac. La question qui se pose alors est de savoir si le Premier ministre entend continuer à protéger les intérêts de cette industrie en refusant de mener la lutte contre le tabagisme au Québec.

« En effet, le refus de déposer le projet de loi sur le tabac du ministre Rochon constitue, en quelque sorte, une sanction des pratiques méprisables de l'industrie du tabac et de leurs conséquences néfastes pour les Québécois.

« Le taux de tabagisme au Québec est le plus élevé au pays et le taux de cancer des Québécois est également le plus élevé du Canada. Pour tout dire, le Québec est la province qui est au dernier rang en ce qui concerne des mesures de contrôle du tabac. Il est indéniable que le gouvernement doit agir sans plus tarder pour empêcher que la situation ne se détériore. »

« Pendant combien de temps le Premier ministre va-t-il continuer à protéger une industrie qui ne cherche qu'à répandre l'usage du tabac et dont les conséquences de ses produits sur la santé du public représentent son dernier souci ?

« Est-ce que le Premier ministre va continuer à agir de façon à ce que le Québec demeure le dernier refuge de l'industrie du tabac en Amérique du Nord, où elle pourra encore procéder en toute impunité pour attirer dans ses filets de plus en plus de nos jeunes ?

« Au contraire, nous espérons que le dévoilement de ces documents confidentiels aura pour effet de convaincre le Premier ministre que l'industrie du tabac ne mérite pas le traitement privilégié dont elle bénéficie au Québec, et, qu'au contraire, son gouvernement doit adopter des mesures de contrôle du tabac le plus rapidement possible. »

Source et information : Louis Gauvin (514) 598-5533 ; téléavertisseur : (514) 361-7046

La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac regroupe 660 municipalités, commissions scolaires, centres de jeunes, hôpitaux, groupes communautaires et organismes de santé québécois qui réclament une série de mesures législatives sur le tabac.

